

THOMAS C.

Juriste confirmé en assurances de protection juridique
CFDP Assurances (Perpignan)



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS et RESPONSABILITES que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

CFDP Assurances a conclu plusieurs partenariats avec des compagnies d'assurances pour la gestion de contrat de protection juridique proposés par lesdites compagnies. L'ensemble de ces partenariats est géré sur le site de Perpignan. Je suis responsable de l'équipe en charge des partenariats, qui est composée de 10 personnes.

Je m'occupe donc de la formation des juristes chargés de la gestion des litiges garantis par le contrat d'assurance, du management, des relations avec les partenaires, de la gestion des réclamations, parfois de l'évolution des contrats.

COMMENT en êtes-vous arrivé.e à occuper votre emploi actuel et à atteindre ce niveau de responsabilités ?

Suite à mon Master 2 en droit de la consommation, j'ai intégré une compagnie d'assurance de protection juridique (Juridica). J'y ai travaillé pendant 2 ans. Peu après mon arrivée à CFDP Assurances pour le même type de poste, on m'a confié la responsabilité d'un partenariat important avec la charge d'une équipe. Le développement de CFDP a engendré l'élargissement des équipes et donc de mes responsabilités.

Pouvez-vous nous indiquer ce que le Master vous a apporté en termes de COMPETENCES ?

Un juriste en protection juridique est avant tout un sachant capable d'apporter des réponses à toutes les questions de droit. Or, peu de juristes ont une parfaite connaissance du droit de la consommation malgré son caractère "universel". Les juristes disposant d'un Master en droit de la consommation sont donc très recherchés dans le secteur de l'assurance. De plus, l'évolution naturelle dans ce type de poste est d'aller vers la clientèle professionnelle. Le Master 2 de l'UPPA proposait à l'époque des cours de droit des affaires et droit commercial (droit de la propriété intellectuelle, droit des marques), l'évolution dans l'entreprise s'est donc faite naturellement car les bases étaient solides. Cependant, le Master ne fait pas tout, et il a bien fallu continuer à se former dans l'entreprise dans certains domaines (droit des assurances notamment).

A obtenu un M2 Droit de la consommation au terme de l'année 2006_2007

Témoignage recueilli début 2018 - Contact : Observatoire Des Etudiants (Agnès Binet) / ode@univ-pau.fr